

COUP DE CŒUR

LES MAMIES LECTRICES

Quand les résidentes de l'EHPAD Jacqueline Auriol viennent lire des histoires aux enfants de l'école maternelle, la magie opère. Les albums s'ouvrent comme des passerelles entre les âges, tissant des instants de partage riches de sens. La lecture devient un lien vivant, où se rencontrent la mémoire, l'imaginaire et l'émerveillement. Depuis trois ans, ces rencontres offrent aux plus petits un moment de découverte des plaisirs de la lecture et aux aînés la joie de transmettre.

Un rendez-vous précieux où chacun grandit un peu grâce à l'autre.

Bravo pour cette belle action porteuse de valeurs humaines et éducatives.

L'UNITÉ D'HÉBERGEMENT RENFORCÉE AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE



En 2025, l'EHPAD Jacqueline Auriol a réalisé d'importants travaux d'extension et de modernisation de son Unité d'Hébergement Renforcée (UHR). Le chantier est désormais terminé, laissant place à un environnement repensé au service du bien-être, pour réduire l'anxiété, favoriser l'orientation et encourager les interactions sociales.

Ce projet structurant vise à répondre de manière toujours plus adaptée aux besoins des personnes âgées atteintes de maladies neurodégénératives, telles que la maladie d'Alzheimer ou des pathologies apparentées, associées à des troubles du comportement.

Des espaces de vie et d'activités thérapeutiques plus fonctionnels, lumineux et chaleureux ont vu le jour, offrant un cadre propice à un accompagnement attentif et bienveillant tant pour les résidents que pour les professionnels.

L'aménagement des locaux s'appuie sur des principes favorisant l'apaisement et le maintien des repères, afin de créer un environnement rassurant, proche de celui du domicile.

Les quelques 100 m² d'extension ont permis la création d'une salle de restauration et d'animation spacieuse et très lumineuse, d'une pièce dédiée aux activités créatives, d'un espace Snoezelen, d'un salon et d'un couloir de déambulation jalonné de point de repos, pour répondre aux besoins spécifiques des personnes accueillies, tout en favorisant la liberté de mouvement dans un environnement protégé.

La cuisine a été agrandie et repensée pour accueillir des ateliers « comme à la maison ». Le projet intègre également un petit espace extérieur sécurisé qui dispose d'un revêtement amortissant en prévention des chutes. Aux beaux jours, il permettra aux résidents de profiter du grand air et du soleil en toute sérénité.

À travers ce projet, l'EHPAD réaffirme son engagement en faveur d'un accompagnement humain, respectueux et sécurisé, répondant aux besoins des personnes les plus vulnérables et aux attentes de leurs familles.

Ces travaux ont bénéficié d'une subvention de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), via l'Agence Régionale de Santé, dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement.

A LA UNE

LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

Le chantier du Centre Municipal de Santé a démarré le 12 janvier dernier rue de la Gare. Dix mois de travaux seront nécessaires pour faire sortir de terre cet équipement structurant en matière de santé, assurant une mission de service public avec des médecins salariés par la commune.

Le Centre Municipal de Santé comportera 5 cabinets de consultation, une salle de soins, un accueil et deux salles d'attente sur 270 m².



BON À SAVOIR

Dans le cadre de sa politique de prévention du risque inondation, la Cali propose une aide financière à l'achat de batardeaux aux particuliers résidant dans les habitations les plus exposées aux inondations.

Un batardeau est une barrière temporaire, posé devant une porte ou un garage il permet de se protéger des inondations en empêchant l'eau d'entrer.

Les propriétaires éligibles sont ceux qui ont déjà subi des inondations de leur domicile.

Cette aide, sans condition de revenus, est calculée à hauteur de 50% du montant de la dépense, et dans la limite de 400 € par foyer.

Toutes les informations sur le site de la Cali : <https://www.lacali.fr/aide-a-lachat-de-batardeaux/>

ENFANCE



Parallèlement à ses missions de gestion des cours d'eau, des zones humides et de prévention des inondations, le Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI) s'engage également dans des actions de sensibilisation et d'animation environnementale auprès de tous les publics.

Depuis le mois de janvier, le SIETAVI intervient en accueil périscolaire auprès des enfants des écoles maternelle et élémentaire de Saint Seurin sur l'Isle avec pour objectif

QUAND LE PÉRISCOLAIRE DEVIENT UNE AVENTURE NATURE

de leur faire découvrir leur environnement et les enjeux de sa préservation.

Pour commencer l'année, les enfants ont exploré le monde des oiseaux. Au programme : observation, écoute et reconnaissance des chants, découverte de quelques espèces locales... Autant d'activités qui ont éveillé la curiosité des bambins et affiné leur regard sur la nature qui les entoure de manière ludique et concrète.

Après les vacances, l'aventure continue sur le thème des arbres. Les enfants partiront à la découverte de ces géants de la nature et lèveront le voile sur leur diversité à travers la réalisation d'un herbier.

Observer, poser des questions, toucher, écouter... Ces ateliers permettent d'apprendre en s'amusant et de semer chez les enfants une chose essentielle : le plaisir d'être dans la nature et l'envie d'en prendre soin.



L'ART DE GRANDIR EST DE RETOUR À SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE

Dans le cadre du dispositif d'éducation artistique et culturelle « L'Art de grandir » impulsé et porté par La Cali, la médiathèque Jean Cocteau a imaginé, cette année, un projet entre art et science, « La Vie des arbres morts », avec la complicité de Bruno Wisniewski (intervenant en botanique et écologie, fondateur d'ADN Conférence). Neuf classes de CP-CE1-CE2 de St Seurin sur l'Isle, Porchères/St Antoine sur l'Isle, St Christophe de Double et St Médard de Guizières sont impliquées.

Cette aventure éco-artistique comprend ateliers, sortie dans le « Bois de La Cali » à Le Fieu, découverte et lecture de livres ressources, conférence-spectacle avec Cargo 209 pour permettre aux enfants d'explorer, ressentir, collecter des sensations, des mots, des expressions, des dessins... De ces explorations et d'un travail d'écriture mené en classe surgiront des fulgurances poétiques qui raconteront la longue et étonnante « vie des arbres morts ». Des créations qui seront à découvrir en juin prochain à la médiathèque Jean Cocteau et sur le site de l'Usine Végétale à Le Fieu.



Une autre aventure toujours portée par « L'Art de grandir » trouvera aussi son épilogue à St Seurin sur l'Isle : les « Poésies buissonnières : l'art du lire en Libournais ». Pour la 4^e année consécutive, le livre et la lecture — à voix haute ou à voix murmurée — s'invitent dans les centres de loisirs à St Seurin sur l'Isle, Vayres et St Germain du Puch. Cette année, il leur est proposé d'entrer en poésie ! Non la poésie-du-par-cœur, mais une poésie vibrante, au parler sensible, à la voix haute et accueillante. Alors, au fil des semaines, au fil des mois, plusieurs artistes viendront rencontrer les enfants (7-11 ans) : Marie Pustetto (conteuse, responsable artistique du Théâtre du Petit Rien), Bernard Friot (auteur, poète), Thomas Visonneau (metteur en scène, comédien, auteur), Ingrid Bellut (comédienne) et Régis Lejonn (auteur, illustrateur). De centre de loisirs en centre de loisirs, de médiathèque en bibliothèque, les enfants vont oser la poésie aux côtés des artistes : écriture poétique, poésie dite à voix haute, poésie dessinée...

Venez découvrir, écouter, savourer les créations des enfants du Libournais, entre mises en voix, en dessin, en poésie... en liberté, à l'occasion du Printemps des poètes le mercredi 25 mars à la médiathèque Jean Cocteau et ses abords.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

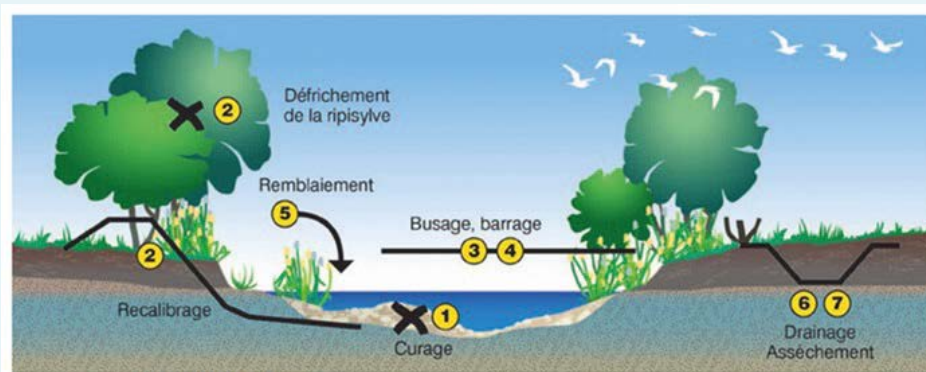
La commune poursuit sa transition vers la technologie LED dans les bâtiments publics. C'est prochainement le stadium de tennis Jean Borotra qui verra une partie des éclairages extérieurs et ceux du terrain couvert remplacés par des ampoules Led.

La modernisation de l'éclairage est subventionnée à 40% par le SDEEG.

EN BREF... TERRAIN DE LA BULLE TENNIS

Les conditions de température et d'hygrométrie n'étant pas réunies l'automne dernier, la pose de la résine sur le terrain de la bulle a dû être reportée. Un marquage temporaire a été réalisé sur la dalle pour permettre son utilisation sur la période hivernale. La résine sera posée au printemps.

ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET DES FOSSÉS : QUELLES OBLIGATIONS POUR LES RIVERAINS ?



Source : fiche ONEMA/Entretien des cours d'eau

Les cours d'eau et les fossés jouent un rôle essentiel : évacuation des eaux de pluie, prévention des inondations, protection de la biodiversité. Leur bon fonctionnement repose sur un entretien régulier. Mais que dit réellement la réglementation ?

Cours d'eau ou fossé ?

La définition d'un cours d'eau est codifiée à l'article L.215-7-1 du Code de l'Environnement : « Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales ».

Un fossé est un ouvrage artificiel destiné à recueillir les eaux d'écoulement ou à réguler le niveau de la nappe superficielle. Les fossés nécessitent des mesures d'entretien spécifiques.

Qui est responsable de l'entretien ?

Cours d'eau non domaniaux : l'entretien incombe aux propriétaires riverains, dont les terrains bordent le cours d'eau.

Les cours d'eau domaniaux sont gérés par l'Etat.

Fossés : l'entretien revient au propriétaire du terrain sur lequel le fossé est situé. En limite de propriété, l'entretien est partagé entre les riverains concernés.

Les fossés et cours d'eau situés le long des routes ou relevant du domaine public sont entretenus par le gestionnaire concerné.

Qu'entend-on par "entretien" ?

L'entretien régulier vise à maintenir l'écoulement naturel de l'eau et à éviter les désordres (inondations, érosion, embâcles).

Concrètement, cela comprend :

- l'enlèvement des embâcles (branches, troncs, déchets),
- le retrait des atterrissements excessifs (accumulations de sable ou de boue),
- l'élagage ou la coupe raisonnée de la végétation qui gêne l'écoulement,
- le maintien des berges des cours d'eau en bon état,
- maintenir propres les buses et passages d'eau des fossés.

Certaines interventions peuvent porter atteinte au milieu naturel, aggraver les écoulements et engager la responsabilité du propriétaire. Sur les cours d'eau, sans déclaration ou une autorisation administrative, il est interdit de :

- combler, buser ou couvrir un cours d'eau,
- modifier le tracé, la largeur ou la profondeur,
- détourner l'écoulement des eaux,
- détruire totalement la végétation des berges,
- réaliser un curage profond ou systématique.

L'entretien d'un fossé n'est pas soumis à procédure administrative dès lors que le cheminement de l'eau n'est pas aggravé ou modifié et qu'il n'y a pas d'interaction avec les zones humides.

Responsabilité

Un défaut d'entretien peut provoquer des débordements, des inondations ou des dommages aux biens et aux personnes.

En cas de non-respect de ces obligations, les propriétaires concernés peuvent être mis en demeure d'agir. À défaut, les travaux peuvent être réalisés d'office, aux frais du riverain.

En résumé

- Le riverain est responsable de l'entretien courant.
- L'entretien doit être léger, régulier et respectueux du milieu.
- Les gros travaux nécessitent des autorisations.
- Un bon entretien protège à la fois les personnes et l'environnement.

Toutes les informations sur <https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Police-de-l-eau-et-des-milieux-aquatiques/Travaux-sur-cours-d-eau-l-essentiel>

ÉLECTIONS MUNICIPALES, MODE D'EMPLOI

Les 15 et 22 mars, les électeurs de Saint Seurin sur l'Isle seront appelés aux urnes comme partout en France. Ils désigneront pour 6 ans les 23 nouveaux conseillers municipaux de Saint Seurin sur l'Isle et les 2 conseillers communautaires de la commune qui siègeront à la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Les conseillers communautaires sont élus en même temps que les conseillers municipaux et sont issus de la liste des candidats au conseil municipal. La liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire figure de manière distincte sur le même bulletin. Les électeurs votent ainsi en même temps pour les deux élections avec un même bulletin et ne peuvent désolidariser leur vote.

Après l'élection, les conseillers municipaux nouvellement élus se réuniront pour la première fois afin de désigner en leur sein le maire et les adjoints.

Le scrutin

Les élections municipales se déroulent au suffrage universel direct afin d'élire les conseillers municipaux et les conseillers communautaires. On ne vote pas pour une personne mais pour une liste.

Le vote a lieu selon les règles du scrutin proportionnel, de liste, paritaire à deux tours avec prime majoritaire. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue (plus de la moitié des voix) au premier tour, un second tour est organisé. Seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour sont autorisées à se maintenir au second tour.

Qui peut voter ?

Tous les habitants inscrits sur la liste électorale de la commune pourront voter. Les ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne participeront également au scrutin s'ils sont inscrits sur la liste électorale complémentaire municipale. Les nouveaux inscrits et les personnes ayant signalé leur changement de domicile recevront une nouvelle carte électorale fin février.

Comment vérifier son inscription sur la liste électorale ?

Il est possible de vérifier son inscription via le site servicepublic.fr. Il permet de savoir où vous êtes inscrit·e, de vérifier que vous n'avez pas été radié·e et de connaître votre bureau de vote.

1^{er}
tour

15 mars

2^d
tour

22 mars



Où et quand voter ?

Chaque électeur votera dans le bureau de vote auquel il est rattaché. Le nom et l'adresse du bureau de vote figurent sur votre carte d'électeur. Il est également consultable en ligne.

A Saint Seurin sur l'Isle, les deux bureaux de vote sont situés dans la salle Raymond Bonnot, ils seront ouverts de 8h à 18h sans interruption.

Comment voter ?

Pour voter, la présentation de la carte électorale est recommandée mais pas obligatoire. Vous devez en revanche **présenter impérativement une pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...) en cours de validité.



Vote blanc, vote nul : quelles différences ?

Les votes blancs sont décomptés et mentionnés dans les résultats des scrutins. Cependant, ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés. Le nombre de votes blancs n'influe pas sur le résultat final de l'élection.

Le vote blanc consiste à déposer dans l'urne une enveloppe vide ou contenant un bulletin vierge.

Le vote nul désigne des bulletins qui ne peuvent pas être pris en compte lors du dépouillement. Ils ne sont pas comptabilisés. Il peut s'agir :

- d'un bulletin déchiré ;
- d'un bulletin annoté ;
- d'un bulletin déposé dans l'urne sans enveloppe ;

de plusieurs bulletins différents glissés dans la même enveloppe (si une enveloppe contient plusieurs bulletins identiques, le vote est en revanche valide et un seul suffrage est comptabilisé).

Absent le jour du vote ? Pensez à la procuration !

Si vous ne pouvez pas vous déplacer au bureau de vote, il est possible de donner procuration. Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

Vous pouvez faire une procuration de plusieurs façons :

En remplissant un formulaire en ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr puis en vous déplaçant à la police, à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire ;

100% en ligne, avec une identité certifiée France Identité (démarche que vous pouvez faire à la mairie de Saint Seurin sur l'Isle si vous disposez d'une carte nationale d'identité électronique délivrée depuis mars 2021) ;

En remplissant le formulaire (cerfa 14952*03) disponible à la police, à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire (ou imprimer et remplir ce formulaire puis en vous rendant à la police ou à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire).

Le jour du scrutin : le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs et électrices.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, mandant et mandataire n'ont plus besoin d'être inscrits sur la même liste électorale mais le déplacement dans le bureau de vote du mandant reste obligatoire.



ON BOUGE À LA RÉSIDENCE !

Dans le cadre de ses missions de prévention, de soutien à l'autonomie et d'accompagnement du vieillissement, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) poursuit sa dynamique d'animation à destination des seniors.

En fin d'année 2025, le sport a fait son entrée à la résidence autonomie Mille Fleurs avec des interventions hebdomadaires d'un coach professionnel. Ces séances spécialement pensées pour les seniors offrent un accompagnement sécurisé et personnalisé. Exercices doux, mobilité, tonicité, respiration..., les activités proposées contribuent à la qualité de vie et au maintien de l'autonomie. Elles offrent également aux participants l'opportunité de se retrouver, d'échanger et de créer du lien, luttant ainsi contre l'isolement social.

Ces ateliers s'inscrivent par ailleurs dans une dynamique collective d'animation du territoire et sont ouverts aux Saint-Seurinois.es de 60 ans et plus sur inscription auprès du CCAS.

Par cette action, le CCAS renforce son rôle d'acteur de proximité et développe des réponses adaptées aux enjeux du vieillissement sur le territoire.

Parallèlement, un partenariat a été mis en place avec l'accueil périscolaire afin de développer des actions intergénérationnelles. Ce projet contribue au bien-être des résidents en renforçant leur vie sociale et en valorisant la transmission, tout en permettant aux enfants de développer des valeurs de respect, d'écoute et de solidarité.

VIE ÉCONOMIQUE

G A Dom propose depuis quelques mois des services d'aide à la personne et des prestations de nettoyage de locaux, devantures, vitrines. Tél. 0627511259

Mondo Market a ouvert ses portes le 1^{er} février en centre bourg. Cette épicerie créée par Irène Diguimbaye, propose un nouveau service de proximité avec une large amplitude horaire, des produits de première nécessité, des fruits et légumes frais de qualité ainsi qu'une gamme de fruits exotiques.

35 rue de la République, ouvert du lundi au dimanche de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 22h (20h le dimanche).

Médiathèque Jean Cocteau

De janvier à juin, la médiathèque Jean Cocteau vous propose de plonger au cœur du vivant et de l'imaginaire forestier autour d'un programme varié. Venez vous reconnecter avec cet environnement vital et explorer la forêt comme un lieu d'émerveillement, de réflexion et de création.

Animations gratuites, ouvertes à tous sur inscription. Infos 05 24 24 01 01.

PROJECTIONS DE FILMS

Découvrez la forêt sous toutes ses facettes, du documentaire scientifique au film d'animation poétique, en passant par des récits d'aventures et des réflexions sur l'écologie. 14h15

7 mars : documentaire

11 avril : film d'animation

25 avril : documentaire

16 mai : aventure animalière

EXPOSITION "AU PIED DE MON ARBRE"

Du 10 Février au 21 mars : Quatre branches, quatre couleurs, quatre histoires contées par quatre narrateurs qui posent leur regard et livrent leur perception du monde des arbres grâce à des images originales à l'huile. Le vent, un écureuil, un botaniste et un vieil arbre de haute futaie donnent leur point de vue respectif sur le monde des arbres.

CONFÉRENCE

6 mars : "L'Appel de la Forêt". La forêt comme vous ne l'avez encore jamais vue ! Une exploration richement illustrée des mystères et de la biodiversité extraordinaire de la forêt de la Double. 18h

ATELIERS CRÉATIFS

28 mars : Créer son arbre. Création d'un arbre imaginaire ou décoré sur support. 6 à 106 ans, 14h15

15 avril : Arbres empreintes. Création de tableaux avec empreintes de doigts et gommettes. 3-6 ans, 15h30

30 mai : Création Forêt, Création artistique autour de la forêt (dessin, peinture, etc.). 6 à 106 ans, 14h15

18 avril : Origami, insectes de la Forêt. Initiation à l'origami pour créer des insectes associés à l'environnement forestier. 6 à 106 ans, 14h15

LECTURES

6 mars et 28 mars : Bébés lecteurs de 10h à 11h, lectures pour les – de 3 ans.

23 mai : petites histoires sur la forêt 10h, - de 3 ans

14 avril et 6 mai : albums et kamishibai sur la forêt, 15h à partir de 4 ans

APRÈS-MIDIS JEUX

8 et 29 avril : L'Arbre des saisons - Arboretum - Cache noisettes ! - Il était une forêt - Jeu de l'oie du gland - Le Mémo des feuilles - Lièvre & renard – Minuscule, de 14h30 à 17h.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

SAINT SEURIN SUR L'ISLE S'ANIME !



DÉDICACE

14 mars : Rencontre dédicace avec Gabriel Alarcon-Ramos auteur de « La bête de la Double », paru aux éditions Les Livres de l'Îlot à 14h

PUZZLES COLLABORATIFS

A disposition en continu sur les heures d'ouverture public : puzzles spécifiques selon les publics

Service culturel

Du 2 au 15 mars : Exposition « Mots et couleurs, écrits du cœur et cris du cœur ! » Travaux réalisés dans les accueils familiaux du Département de la Gironde avec Claude Dagail, art thérapeute. Une soixantaine de personnes âgées ont réalisé des poèmes et des tableaux autour d'une couleur qu'elles aiment ou pas et qui leur évoque des souvenirs, des sentiments, des sensations... À voir à la Galerie François Mitterrand du mardi au samedi de 14h à 18h, dimanche de 10h30 à 12h30. Groupes sur rdv. Vernissage le **6 mars** à 18h.

12 avril : Concert Core Corsu, polyphonies corses. « A capella », Core Corsu chante l'âme de la Corse et notamment « la Paghjella », chant emblématique avec ses voix qui fusionnent et dont s'échappent ces sons si particuliers. Un moment de grâce à 16h à l'église.

Entrée gratuite, infos 05 57 56 01 01.



Saint Seurin Pétanque Club

12 mars et 16 avril : Triplette vétéran

21 mars : Qualification Triplette promotion – Tour District

21 mai : Doublette Vétéran

Concours officiels ouverts au public, 14h Halle Multiservices. Infos 06 08 68 16 25

Société Hippique Saint Seurinoise

8 mars : CSO Club Sif

14 et 15 mars : CSO Amateur Pro cycle libre avec des épreuves jeunes chevaux.

28 & 29 mars : CSO Jeunes Poneys Sif

12 avril : Pony Games

18 & 19 avril : CSO Jeunes Poneys Sif

Du 8 au 10 mai : Jumping des grands vins CSO cavaliers Amateurs.

De 9h à 17h Centre équestre de Saint Seurin sur l'Isle, buvette sur place, entrée gratuite.

Bus France Services de la Cali

1^{er} avril, 6 mai : Escale du Bus de 9h à 12h parking de la Tour Buthaud.

Club des entreprises du Saint Seurinois

24 et 25 avril : Salon de l'Habitat et de la Décoration. Venez à la rencontre des professionnels, artisans et experts du secteur, dans l'esprit de convivialité et de qualité qui a fait le succès de la première édition. Rendez-vous salle Bonnot vendredi de 18h30 à 21h et le samedi de 10h à 19h. Entrée gratuite.

Vous êtes artisan, professionnel de l'habitat, de la rénovation et de la décoration, vous souhaitez présenter vos savoir-faire au grand public, inscrivez-vous sur :

<https://www.clubstseurin.fr/collect/description/659333-l-inscription-exposant-au-salon-habitat-et-deco-de-saint-seurin-sur-l-isle-2026>

Infos 06 80 48 92 82 / 07 44 44 07 32.

Amicale des pêcheurs St Seurinois

14 mars : Ouverture de la truite, grand lâcher à l'étang de la base de loisirs. Ouvert à tous les titulaires d'une carte de pêche.

18 avril : Pêche à la truite, matinée réservée aux jeunes de 8h30 à 12h30, avec partage de la pêche. Carte découverte 6 € pour moins de 12 ans. Pour tous les sociétaires dès 14h. Étang de la base de loisirs, une seule ligne autorisée.

25 & 26 avril : ouverture du carnassier

Infos 07 88 58 36 96

Saint Seurin en Fête

8 mars : Sortie à Dancharia, journée libre dans les célèbres Ventas. Départ en bus de la Tour Buthaud à 6h30. Tarifs : 38€

4 avril : Jeux en bois géants et course aux œufs à la halte nautique, lots à gagner. Tarif : 5€ / gratuit – de 12 ans.

3 mai : Vide-greniers à la Halte nautique de 8h à 17h. Ouvert aux exposants particuliers 2€ le mètre linéaire. Buvette et restauration sur place. Infos & inscriptions 06 25 07 35 03.

Commémorations

19 mars : Journée Nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. 17h devant le Monument aux Morts.

8 mai : Célébration du 81^{ème} anniversaire de la victoire des alliés du 8 mai 1945. 11h devant le Monument aux Morts.

Les P'tits Loups

21 mars : Carnaval. Rendez-vous à 14h devant l'école Jean de la Fontaine. Défilé déguisé, Pinata géante et distribution de bonbons. Ouvert à tous les enfants des écoles de St Seurin et leur famille.

6 avril : Chasse aux œufs. Rendez-vous 14h devant l'école Jean de la Fontaine. Ouvert à tous les enfants des écoles de St Seurin et leur famille.

11 & 12 avril : Vide local de Printemps, Espace François Mitterrand de 9h à 16h.

En mai : Pique-nique auberge espagnole et jeux à la halte nautique.

Infos & inscriptions :

06 41 25 67 05 / 06 21 59 05 66.

Espace de Vie Sociale Tendons la Main

9 avril : Conférence « Autisme : comprendre pour mieux accompagner », animée par Katy Boulestin Psychologue Clinicienne, Sabine Vergne Le Roy Consultante handicap et Danaëlle Robin, socio esthéticienne.

19h30 Salle Bonnot. Entrée gratuite, réservations possibles : 06 73 15 36 82 ou contact@tendonslamain.fr

Les petites graines zen

Ateliers Salle de théâtre

14, 21 et 28 mars, 4, 18 et 25 avril, 2, 9, 16, 23 et 30 mai : Sophrologie de 10h30 à 11h45, Anne-Marie JARRY 06 79 43 36 39

30 mars, 27 avril, 18 mai : Méditation de 18h à 19h, Florence GUITTON au 06 62 06 22 85

12 avril : Constellation familiale de 9h30 à 17h, Peggy CABARET 06 50 45 16 61

Ateliers Espace UnisRèv'

Infos/Inscriptions : Elise PLANTEY-VEUX au 06 07 30 04 39

7 mars, 4 avril et 9 mai : Création de mandala de 10h30 à 12h, Elise PLANTEY-VEUX

14 mars et 4 avril : Voyage sonore de 17h à 18h, Elise PLANTEY-VEUX

18 mars : Développement des capacités extrasensorielles de 17h30 à 19h, Marion BREGUET-BERNARD

22 mai : Voyage sonore de 17h30 à 18h30, Elise PLANTEY-VEUX

Saint Seurin Country

19 avril : Bal et repas. Bal vintage de 11h à 12h30. Repas « jambalaya et dessert ». Bal country de 14h à 18h30. Salle Bonnot. Inscription avant le 10 avril : saintseurincountry@gmail.com

Des livres et nous

26 avril : Goûter littéraire : des jeux, de la lecture, des activités créatives et des échanges conviviaux avec d'autres passionnés de lecture autour d'un goûter sur le principe de l'auberge espagnole. A partir de 15h, à l'ancien restaurant scolaire, Espace François Mitterrand.

Ouvert à tous et gratuit.

Les sept sens

11 & 12 avril : Salon des 7 sens, artisans créateurs et métiers du bien-être, de 10h à 18h salle Bonnot. Entrée gratuite. Infos 06 35 52 28 15.

Le Samouraï

7 mars : Soirée basque, repas dansant avec Mika aux platines, salle Bonnot à partir de 20h. Pensez à apporter vos couverts.

Tarifs : adulte 23€ / 5 à 12 ans 12 €.

Réservations jusqu'au 28 février 06 28 22 47 19.

Saint Seurin Junior Club

9 mai : soirée couscous ouverte à tous à partir de 19h30 salle Bonnot

30 mai : tournoi U 15 stade Fernand Sastre de 9h à 18h, entrée gratuite, buvette et restauration sur place. Infos 06 58 50 57 41.

Centre de Ressources Territorial

12 mars, 9 avril, 7 mai : Groupes de parole des aidants, un espace de soutien et d'écoute pour les aidants d'un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou apparenté de 14h30 à 16h30 à l'EHPAD

26 mars, 23 avril, 21 mai : Cafés Partage, un temps d'échange, de dialogue et de répit aux personnes accompagnant un proche malade, âgé, en situation de handicap ou de dépendance de 14h30 à 16h à l'EHPAD

Du 21 avril au 9 juin : Atelier « Form'Equilibre » avec l'ASEPT le mardi de 14h30 à 16h salle Monod. Cycle de 8 ateliers animés par une professionnelle ouvert à tous à partir de 55 ans. Gratuit, infos & inscriptions 06 79 89 96 84

ERIP

19 mars : Atelier « aide aux choix professionnels » de 9h30 à 12h à la médiathèque Jean Cocteau, ouvert à tous et gratuit.

Infos & inscriptions : 05 57 51 71 27

Ecole municipale de musique

25 avril : Audition générale des classes à 15h agora de l'école Jean de la Fontaine.

Entrée gratuite, infos 05 57 49 73 89.

Mairie de Saint Seurin sur l'Isle
BP 26 - 33 660 Saint Seurin sur l'Isle
Tél. 05 57 56 01 01
Fax 05 57 56 01 09
www.stseurinsurlisle.com

Directrice de la publication : Eveline Lavaure-Cardona
Rédaction : Mairie de Saint Seurin sur l'Isle
Crédits photos : Mairie de Saint Seurin sur l'Isle, Utopia consulting, La Cali, Onmea, Core Corsu
Réalisation : 1, 2, 3 ! Simone
Impression : Imprimerie Rochelaise
Tirage 2000 ex. Dépôt légal à parution ISSN 2606-4685

